

## De Saint-Domingue à Haïti : une nation issue de l'esclavage

Marcel Dorigny

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dorigny Marcel. De Saint-Domingue à Haïti : une nation issue de l'esclavage. In: Outre-mers, tome 90, n°340-341, 2e semestre 2003. Haïti Première République Noire. pp. 5-13;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2003.4039>

[https://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2003\\_num\\_90\\_340\\_4039](https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2003_num_90_340_4039)

---

Fichier pdf généré le 26/04/2018

## **De Saint-Domingue à Haïti : Une nation issue de l'esclavage**

Marcel DORIGNY\*

La proclamation de l'indépendance de la colonie française de Saint-Domingue, qui reprit aussitôt le nom indigène d'Haïti, eut lieu aux Gonaïves le 1<sup>er</sup> janvier 1804, il y a deux siècles aujourd'hui. La rupture du lien de subordination coloniale entre la France et sa plus puissante colonie était unilatérale et brutale ; elle s'avéra irréversible. La première République fondée par les anciens esclaves qui avaient imposé l'abolition de l'esclavage dix ans plus tôt venait ainsi bouleverser l'ordre colonial du Nouveau Monde et perturber pour longtemps les relations politiques, commerciales et financières entre l'Europe et les Amériques, d'une part, à l'intérieur du vaste continent américain lui-même, d'autre part. En effet, l'indépendance d'Haïti, si elle n'était pas la première en date, était d'une nature radicalement nouvelle. Alors que l'indépendance des treize colonies britanniques avait été imposée par les colons blancs eux-mêmes à une métropole dénoncée comme tyrannique et spoliatrice de ses colonies continentales, l'indépendance de Saint-Domingue n'était pas le triomphe de l'autonomisme des « Grands Blancs », pressés de secouer le joug du « despotisme ministériel » qui leur imposait depuis toujours un régime commercial dénoncé comme inique, une tutelle politique et administrative tatillonne, une justice royale trop peu à l'écoute du « particularisme » colonial ... A l'opposé de cette « indépendance blanche » qui donna naissance aux États-Unis, la République d'Haïti était l'œuvre des anciens dominés, libres de couleur de l'époque de l'esclavage et anciens esclaves noirs, affranchis par l'insurrection déclenchée en août 1791 et menée inexorablement à son terme deux ans plus tard. Alors que l'indépendance des États-Unis n'avait entraîné aucune remise en cause de l'esclavage dans les États du sud de l'Union, là où il était le moteur de l'économie de plantation, à Haïti s'étaient les anciens esclaves qui avaient pris le pouvoir. Là résidait la rupture la plus essentielle entre l'univers colonial qui dominait encore les Amériques et les principes nouveaux qui avaient présidé à la proclamation de la République d'Haïti.

La société Française d'Histoire d'Outre-Mer ne pouvait laisser de côté l'anniversaire du second centenaire de cet acte historique majeur qui venait

\* Université de Paris VIII-Saint-Denis.

donner aux Révolutions de l'âge des Lumières une nouvelle impulsion, en les engageant dans une voie qu'aucun des penseurs du siècle finissant n'avait envisagée, du moins sous cette forme et aussi rapidement. Les études réunies dans ce volume, émanant aussi bien de chercheurs confirmés que de jeunes doctorants, proposent une série de regards sur les premières années de l'existence de cette « Première République noire », en essayant de dresser un tableau des conditions de sa naissance et des caractères spécifiques qui expliquent sa difficile insertion dans le concert des nations souveraines.

En effet l'indépendance d'Haïti, aboutissement de ce qu'il faut bien appeler la Révolution de Saint-Domingue, s'inscrit à la croisée des trois mouvements révolutionnaires qui ont traversé – dans une interaction et des influences croisées constantes – les sociétés atlantiques, entre le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du siècle suivant. Sans hiérarchie ni ordre chronologique, rappelons qu'il y eut la Révolution française qui proclama haut et fort, « à la face de l'univers », les Droits de l'Homme ; qu'il y eut la Révolution des esclaves – dont Saint-Domingue fut l'archétype et l'épicentre – qui était une donnée permanente de toutes les sociétés coloniales esclavagistes de l'époque ; et qu'il y eut aussi, en même temps et dans une interaction complexe avec les deux précédentes, les Révolutions du Nouveau Monde, aboutissant à la naissance d'États souverains là où il y avait depuis des siècles des empires coloniaux : la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis inaugura ce cycle, continué par les indépendances des colonies espagnoles et portugaises au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La proclamation de l'indépendance d'Haïti procède ainsi, simultanément, de ces trois Révolutions : elle fut sans aucun doute un des aspects majeurs de l'impact de la Révolution française, l'application la plus conséquente des principes de liberté et d'égalité proclamés en France, même si cette lecture universaliste des Droits de l'homme n'avait été ni prévue ni souhaitée par la plupart des rédacteurs du texte voté le 26 août 1789 ; elle fut aussi une Révolution anticoloniale, aboutissant, comme en Amérique du nord vingt ans plus tôt et comme en Amérique espagnole un peu plus tard, à la création d'un nouvel État souverain ; elle fut enfin, et ce fut bien là son aspect le plus nouveau et le plus inquiétant pour les métropoles, une « Révolution nègre », aboutissement d'un long processus de refus de l'esclavage et de maintien, contre toutes les répressions et toutes les politiques de déculturation, d'un sentiment profondément enraciné d'appartenance à l'Afrique, ce que Franklin Midy désigne dans sa contribution à ce volume par la formule « l'imaginaire d'un pays afro-créole ».

Ainsi, bien qu'incontestablement à la croisée des « Révolutions atlantiques », l'indépendance d'Haïti fut un phénomène unique, d'une complexité déroutante, croisement de plusieurs mouvements historiques bien connus pris isolément mais dont le télescopage a donné naissance à une société et à un État inédits, projetés dans le concert des Nations à un moment où l'idée même d'une « émancipation des peuples coloniaux » restait étrangère à la pensée occidentale qui, tout à l'opposé, préparait les fondements théoriques

d'une nouvelle vague de colonisation qui allait faire de l'Europe, ou plus exactement de ses seules grandes puissances navales, la maîtresse de territoires immenses, en Afrique, en Méditerranée, en Inde et en Extrême-Orient. Deux siècles après ce 1<sup>er</sup> janvier 1804 l'historien se doit de porter son regard sur les origines et les fondements de cet État de type nouveau, né d'une insurrection victorieuse contre la servitude, transformée en une guerre de libération nationale après que la métropole eût radicalement changé d'orientation coloniale en voulant rétablir l'esclavage après huit années de « liberté générale ». Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire de l'insurrection de Saint-Domingue, ni du processus d'abolition de l'esclavage, mais de croiser les regards sur l'État haïtien à l'aube de son existence, sur les conditions de son émergence, sur ses structures sociales, sa classe politique, sa difficile insertion dans les relations internationales de l'époque. Un numéro d'une revue d'histoire ne saurait prétendre à l'exhaustivité et procède toujours de choix assumés. Ainsi, et nous le regrettons mais il était impossible de tout aborder en si peu de pages, le recueil proposé ici n'a pu accueillir d'études consacrées à l'histoire artistique et littéraire d'Haïti, alors que ce sont des formes majeures de la spécificité de cette société. D'autres, plus compétents en ces domaines, s'y consacreront en cette année commémorative.

Les articles réunis dans ce volume s'articulent autour de trois axes principaux : La guerre de 1802-1803 et l'échec du projet colonial de la France (3 articles) ; la spécificité haïtienne (3 articles) ; l'insertion dans les relations internationales (5 articles) ; enfin, une note conclusive propose une mise au point sur la question de la « dette de l'indépendance », longtemps oubliée et revenue aujourd'hui au cœur de vives polémiques. En *Annexes* nous avons jugé utile de mettre à la disposition des lecteurs quelques uns des textes fondateurs de l'indépendance, ainsi que le jugement de Victor Schoelcher, publié en 1843, sur la fameuse « dette de l'indépendance ».

Le premier ensemble d'études met en évidence la nature de la guerre qui opposa les troupes de Bonaparte, commandées par Leclerc d'abord puis par Rochambeau après la mort du beau-frère du premier consul : expédition de remise en ordre d'une colonie au bord de la dissidence depuis plusieurs années, mais surtout depuis la promulgation de la Constitution de 1801 sous l'égide de Toussaint Louverture. Auto-proclamé gouverneur à vie, Toussaint avait en réalité jeté les bases d'un État, respectant nominalement la souveraineté de la France en matière de relations extérieures mais lui déniait l'exercice de la législation interne à la colonie, en s'appuyant fort habilement sur l'article 91 de la constitution française de l'an VIII qui redonnait aux colonies des « lois spécifiques », mettant ainsi un terme à la politique d'intégration républicaine inaugurée par le décret du 16 pluviôse an II, confirmée par la constitution de l'an III et consacrée par la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1798 (12 nivôse an VI) qui transformait les colonies en départements. Même les relations extérieures de la colonie étaient en partie du ressort du pouvoir local, puisque Toussaint s'était attribué le droit de négocier des accords commerciaux avec les puissances étrangères, niant par la même les prétentions françaises à

un retour au système de l'Exclusif de l'Ancien Régime. L'expédition Leclerc était donc d'abord destinée à rétablir l'autorité entière de la métropole sur Saint-Domingue, ce qui n'excluait nullement le projet, secret alors, de rétablir l'esclavage et la traite, cette dernière n'étant du reste pas formellement exclue – sous une forme mal définie puisque l'esclavage restait interdit sur la colonie – par le régime de Toussaint Louverture pour faire face à la pénurie de main d'œuvre sur les plantations reconstituées. Le projet global de Bonaparte en matière coloniale, explicité ici par Thierry Lentz, supposait le retour à part entière de Saint-Domingue dans le giron français et ce fut bien là l'origine immédiate de la totale incompréhension entre une élite nouvelle, Noirs libres et mulâtres, qui aspirait à gouverner la colonie avec une large autonomie mais en restant sous la souveraineté française et le pouvoir du bureau des colonies à Paris, peuplés depuis le 18 brumaire de nostalgiques de l'ordre colonial antérieur à 1789. En effet, Malouet, Moreau de Saint Méry ou encore Guillemin de Vaisvre, déjà chef du bureau des colonies sous Louis XVI, étaient tous revenus aux affaires après Brumaire et étaient tous restés fervents adeptes de l'esclavage comme mode de faire valoir des îles à sucre. Pour eux, et Bonaparte se rangea à leurs vues, il ne saurait y avoir de colonies sans subordination entière à la métropole en matière commerciale et sans « régime particulier » pour les Noirs, c'est-à-dire l'esclavage entièrement restauré. Ce fut donc à la fois sur la question de la liberté des échanges, refusée par Paris alors que d'ores et déjà les ports de Saint-Domingue étaient largement ouverts aux navires américains et hollandais, et sur la question du rétablissement effectif du régime juridique de l'esclavage que la rupture fut consommée entre les dirigeants politiques et militaires de fait de la colonie et les représentants militaires de la France. Les études réunies ici soulignent que la reprise de la guerre totale, après l'apparente pacification obtenue par la reddition de Toussaint Louverture au printemps de 1802, fut déclenchée par l'arrivée des nouvelles de la Guadeloupe, où Richepance avait rétabli l'esclavage par un massacre des « nouveaux libres ». L'indépendance, factuellement, fut bien la conséquence de la rupture du pacte républicain scellé en 1794 entre la Révolution et la population de la colonie : la Convention, le 16 pluviôse an II, avait reconnu la légitimité de l'insurrection de 1791 en légalisant l'abolition de l'esclavage acquise sur place et par la force des armes. La violence des campagnes de reconquête menées par Leclerc en 1802 et surtout par Rochambeau l'année suivante est soulignée par l'étude d'un aspect souvent évoqué mais fort mal connu : le recours à des chiens dressés pour la chasse aux Nègres. Ici Georges Lutz apporte un éclairage effrayant sur une des réalités de ce qui fut pour la France la dernière guerre de Saint-Domingue.

Le second ensemble se propose de donner un aperçu des fondements sociaux et agraires qui ont présidé à la naissance d'Haïti et qui expliquent en grande partie la spécificité de cette société nouvelle, issue directement de l'esclavage. Trois angles de vue sont proposés pour comprendre la nature de l'État haïtien à sa naissance. Dominique Rogers revient avec une grande

érudition et une analyse convaincante sur la place centrale de la catégorie des « libres de couleur », noirs libres et mulâtres, à la fois dans le fonctionnement de ce que fut la société coloniale dominguoise à l'époque française et dans l'émergence d'une élite nouvelle dès avant la formulation de l'idée d'indépendance, mais surtout dans le processus de formation de l'État haïtien et d'orientation de l'économie de plantation qui devait rester fondée sur le grand domaine travaillant pour l'exportation. Incarnant en la matière la continuité avec la période coloniale, ces anciens libres de couleur, devenus composante décisive de la nouvelle élite, ne pouvaient que heurter de plein fouet les aspirations de la masse des anciens esclaves. Cette scission, largement esquissée entre 1794 et 1802, reposait sur deux visions antagonistes du devenir de l'économie et de la société post-esclavagiste d'abord, puis post-coloniales. Franklin Midy et Gérard Barthélemy, chacun à leur façon, explicitent ce fait unique dans l'histoire des sociétés antillaises. F. Midy montre que la victoire de la voie indépendantiste ne fut pas seulement le résultat d'une supériorité numérique des Noirs sur les troupes françaises, ni des ravages de la fièvre jaune. Selon son analyse, des plus stimulantes, l'avènement d'une société « afro-créole » sur la terre de la plus prospère des colonies à esclaves du Nouveau Monde était le fruit d'un processus commencé depuis les années 1740-1750 dans la partie la plus « africanisée » de Saint-Domingue que l'auteur appelle « le site Makandal », par référence explicite au rôle emblématique joué par le plus fameux des marrons de la colonie, dont le souvenir hantait encore les esprits, tant des Blancs que des esclaves, au moment de l'insurrection dite du Bois Caïman. Ce fut bien ce « makandalisme » qui a été transmis au sein du monde des esclaves, dont une majorité croissante venait directement d'Afrique à mesure que les exigences de main-d'œuvre sur les plantations accéléraient le rythme de la traite et rendait marginal le processus de créolisation de la population servile. Les Noirs libres et les mulâtres furent bien les leaders du mouvement, mais la victoire n'a été possible que par le refus de l'esclavage par la masse des Africains, refus ancien mais renforcé par huit années de liberté générale et par la prise de conscience de la volonté française de revenir au passé. Au moment de l'accès à l'indépendance il y avait ainsi deux projets opposés : celui de l'élite de couleur qui voulait conserver les plantations et le travail des « cultivateurs » pour les mettre en valeur, et celui de ces « cultivateurs », anciens esclaves pour la plupart, qui refusaient le statut de salarié qui leur était imposé depuis l'abolition de l'esclavage, notamment par les « règlements de culture » inauguré par Sonthonax et systématisés par Toussaint Louverture à travers la Constitution de 1801. L'étude de Gérard Barthélemy conforte cette interprétation : il montre que l'immense majorité du « nouveau peuple d'Haïti » se voulait « paysan », c'est-à-dire doté d'une parcelle de terre lui permettant de vivre indépendant, avec sa famille, en se tenant à l'écart de la plantation, reléguée dans l'univers de l'esclavage aboli et honni à jamais. Le refus du travail agricole pour le compte d'autrui devint rapidement une des composantes clé de la société en gestation. Le type d'agriculture auquel aspiraient les masses rurales était

profondément ancré dans les pratiques africaines, faites de cultures vivrières traditionnelles et de méthodes de travail qualifiées d'archaïques par les observateurs européens, mais parfaitement assimilées par cette paysannerie haïtienne, unique en son genre dans toute la Caraïbe post-esclavagiste. La petite exploitation agricole fit reculer la grande plantation, malgré les nombreuses tentatives des gouvernants du pays pour endiguer ce phénomène. La pénurie de capitaux, nécessaires à la grande culture coloniale d'exportation, ne fit qu'amplifier le reflux de la grande exploitation : le sucre s'estompa rapidement pour faire place au café comme quasi unique culture d'exportation. La baisse démographique considérable qui suivit les guerres et la Révolution (il y avait près de six cent mille habitants en 1789, toutes catégories confondues, et seulement trois cent cinquante mille au début du XIX<sup>e</sup> siècle) libérait des terres que le premier occupant pouvait s'approprier, certes illégalement, mais avec l'espoir d'une régularisation avec le temps ; ce qui fut le cas de façon récurrente au cours du siècle : l'État, seul propriétaire théorique du sol depuis Dessalines, était en fait lui-même distributeur de terres, par lots de cinq carreaux par famille, et surtout, il se fit le grand régulateur de la petite propriété rurale, devenue le fondement de la société haïtienne<sup>1</sup>. Ainsi, africanité et refus du salariat mêlèrent leurs effets pour donner à la société haïtienne naissante une connotation résolument antagoniste du modèle colonial, avec ou sans l'esclavage. Alors que les abolitionnistes européens avaient unanimement pensé le devenir des colonies par la substitution du salariat au travail forcé, sans bouleverser ni les structures agraires ni les méthodes de travail, ce schéma idéalisé à l'extrême d'une transition douce vers la liberté à la manière européenne (appliquée au travail et à la propriété) et que les élites nouvelles de l'ancienne colonie avaient adopté, s'est heurté au refus des « cultivateurs » qui imposèrent, en moins de deux générations, leurs conceptions de l'agriculture et de la société, fondée sur la micro exploitation et l'autosubsistance. Ces traits caractéristiques d'Haïti se sont mis en place dès les premières années de l'indépendance et étaient le reflet des aspirations des Africains transportés là pour accomplir un travail qu'ils refusaient du plus profond de leur être. La dimension anthropologique et culturelle du refus du salariat ne peut être ignorée pour comprendre ce que fut la matrice sociale haïtienne aux origines du nouvel État : toute la culture de ces « Africains-paysans » les poussaient à rejeter le modèle de la plantocratie rêvée par les chefs de guerre depuis le début de l'insurrection. La société imaginée par Toussaint Louverture allait dans cette direction et sur ce point ses successeurs ne voyaient pas différemment l'avenir d'Haïti indépendant, à contre-courant des aspirations des masses noires.

Le troisième ensemble aborde la question complexe de la réception de l'indépendance d'Haïti par les puissances de l'époque. Indépendant de fait, mais objet de scandale absolu pour la plupart des gouvernements en place,

1. Ici nous suivons les grandes lignes d'une conférence encore inédite donnée par Gérard Barthélemy en octobre 2003 à la Sorbonne, avec l'autorisation de l'auteur. Voir également François BLANCPAIN, *La condition des paysans haïtiens. Du Code noir aux Codes ruraux*, Paris, édition Karthala, 2003.

Haïti a fini par se faire reconnaître comme État souverain à partir de 1825, quand la France de Charles X renonça à toute idée de reconquête et accorda à Haïti une quasi « charte d'affranchissement », aux conditions suspensives du paiement d'une lourde indemnité destinée aux colons spoliés par la Révolution et la guerre d'indépendance. Pourtant, comme pour conjurer ces réactions d'hostilité et de peur d'une expansion de l'exemple haïtien vers les autres colonies à esclaves, Dessalines avait, dès la proclamation de l'indépendance, lancé un *quasi manifeste de non-exportation* de la Révolution des esclaves hors d'Haïti : « Gardons-nous, cependant, que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage, laissons en paix respirer nos voisins ; qu'ils vivent paisiblement sous l'égide des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boutefeux révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent ; elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants, elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège ». <sup>2</sup> Cette précaution, qui voulait rassurer les puissances coloniales voisines, ne fut pas suffisante pour que la nouvelle République fut acceptée comme un État « fréquentable ». Au premier congrès panaméricain, organisé en 1826 à Panama sous l'égide de Bolivar, tous les États alors indépendants des Amériques furent invités – les États hispaniques, les États-Unis et le Brésil – à l'exception d'Haïti que les puissances esclavagistes ne voulaient pas côtoyer <sup>3</sup>.

Cinq études proposent un tour d'horizon des répercussions internationales de la naissance de cet « État pas comme les autres ». L'attitude de la France, des États-Unis, du Venezuela nouvellement indépendant lui aussi, des Antilles restées françaises, sans oublier le rôle joué par les élites haïtiennes dans ce jeu diplomatique où elles voulaient impérativement entrer de plain-pied, sont successivement éclairées par les textes réunis ici. De cet ensemble se dégage une impression contrastée : les gouvernements, y compris celui du Venezuela à peine sorti de la domination espagnole, virent en Haïti un danger pour l'ordre colonial esclavagiste, une sorte de prime à la violence sauvage et un retour de l'archaïsme africain en terre américaine. Tel fut l'attitude des dirigeants des États-Unis jusqu'à la guerre civile et l'abolition de l'esclavage dans le Sud ; telle fut également la position de Miranda lui-même au moment de son retour de France à la fin de la Révolution ; Bolivar, tout en ayant eu recours à l'aide d'Haïti (comme Miranda en 1806), n'eut pas un comportement différent. Ce « dénie de reconnaissance », pour reprendre l'expression de Rose Mie Léonard, n'empêcha pas les relations

2. Déclaration d'Indépendance, 1<sup>er</sup> janvier 1804, cité par Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1988, tome III, p. 148, réimpression de l'édition de 1847-1848.

3. Sur l'historiographie des relations entre les États-Unis et Haïti, voir Alyssa Sepinwall, « Les États-Unis et Haïti : étude historiographique », dans *1802, rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines d'Haïti*, sous la direction d'Yves Bénot et Marcel Dorigny, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 592 p. Pour un tour d'horizon complet de l'impact de l'indépendance d'Haïti, voir David Geggus (éd.), *The impact of Haitian Revolution in the Atlantic World*, Columbia University of South Carolina Press, 2001.

commerciales : avant même l'indépendance, les États-Unis étaient devenus les premiers partenaires commerciaux de Saint-Domingue dirigé par Toussaint ; ils conserveront ce rôle au cours des décennies suivantes. Les négociants et même les colons des petites Antilles françaises ne furent pas plus regardants : Léo Elisabeth montre, par une étude minutieuse des archives tant locales que nationales, que les relations directes avec l'État haïtien ont été intenses, bien avant la reconnaissance diplomatique par la France. Ainsi un État rejeté par les nations souveraines, qui avaient solennellement confirmé (exceptés les États-Unis, non représentés) à Vienne en 1815 la souveraineté légitime de la France sur sa colonie rebelle, était-il un partenaire commercial officieux : le jeu diplomatique des gouvernants américains en la matière est fort habilement mis en évidence par Rose Mie Léonard. Mais l'image d'Haïti indépendant, « phare élevé sur les Antilles, vers lequel les esclaves et leurs maîtres, les opprimés et les oppresseurs tournent leurs regards. », selon la formule de l'abbé Grégoire <sup>4</sup>, était en partie partagée par les esclaves des colonies voisines, notamment des États-Unis. Ici l'étude de R. M. Léonard permet d'entrevoir cette dimension mal connue de la diffusion d'une image d'Haïti terre de liberté, au point de voir une migration non négligeable de Noirs des États-Unis se diriger vers la République noire, au moment où d'autres allaient trouver la liberté en Sierra Leone et au Libéria. Le fait que cette migration ait été de courte durée et le plus souvent suivie d'un retour rapide face aux énormes difficultés de la vie dans l'île, ne doit pas la faire passer sous silence : Haïti fut pour un court moment historique perçu comme un lieu où l'utopie d'une société sans esclavage était enfin réalisée en Amérique, pour la première fois depuis l'arrivée des Européens à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. C'était bien le sens de la fameuse formule de Grégoire rappelée plus haut.

Ce recueil ne pouvait évidemment pas négliger les conditions dans lesquelles Haïti fut progressivement intégré dans les relations internationales : le signal ne pouvait venir que de France, puissance coloniale légitimement reconnue par les autres nations. Entre 1814 et 1825 les projets de reconquête de « la partie française de Saint-Domingue » furent nombreux, allant de la simple proposition d'une expédition navale de grande ampleur, jusqu'aux propositions plus subtiles d'une reconquête par le marché, ou d'une réintégration d'Haïti dans la sphère française par un accord pacifique entre les deux parties, sous la forme d'une autonomie interne totale en échange d'une « protection » extérieure équivalant à un quasi protectorat. Tous ces projets restèrent lettre morte, autant par le manque de volonté des gouvernements de la Restauration qui hésitaient à marcher sur les traces de l'expédition désastreuse de 1802-1803, que par l'hostilité ouverte de l'Angleterre et plus encore des États-Unis contre un tel retour de la puissance coloniale française

4. Henri Grégoire, *De la liberté de conscience et de culte à Haïti*, Paris, Baudouin, 1825, p. 42. Sur l'attitude de l'abbé Grégoire envers Haïti, voir Alyssa Sepinwall, « Grégoire et Haïti : un héritage compliqué », dans *Grégoire et la cause des Noirs. Combats et projets. 1789-1831*, sous la direction d'Yves Bénot et Marcel Dorigny, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2000, p. 107-128.

aux Antilles. Il fallut donc admettre que la souveraineté d'Haïti était irréversible et qu'il était préférable de poser des conditions à sa reconnaissance officielle. Ce fut la politique que Charles X, à peine au pouvoir, imposa à la fois aux Haïtiens et aux colons les plus intransigeants qui rêvaient de retour pur et simple. L'ordonnance du 17 avril 1825 ouvrit ainsi la voie à l'intégration progressive, et en fait très lente, d'Haïti dans le jeu diplomatique. Itazienne Eugène étudie ici le cheminement des relations franco-haïtiennes, jusqu'aux traités de 1838 qui ont fait sortir ces relations du cadre imposé et humiliant de l'ordonnance de 1825 et leur donnent un caractère de réciprocité et d'égalité entre les deux États. Les conditions financières imposées par l'ordonnance de 1825, au titre du dédommagement des colons français par les Haïtiens eux-mêmes, font l'objet d'une mise au point par François Blancpain, qui donne au lecteur les explications techniques indispensables à une bonne compréhension des mécanismes mis en œuvre jusqu'en 1883, date de l'extinction totale de cette « dette de l'indépendance ». Si le principe d'une telle indemnité payée par Haïti en échange de la reconnaissance de sa souveraineté par son ancienne métropole fut accepté, voire proposé, par les dirigeants haïtiens eux-mêmes (Pétion, puis Boyer), il n'en est pas moins important de souligner que tous les contemporains n'eurent pas le même point de vue. En annexe nous donnons le verdict très sévère que Victor Schoelcher prononça sur cette indemnité coloniale, en 1843. Mais dès avant la signature de l'Ordonnance de 1825, des voix s'élevaient en France contre l'idée même d'une indemnité payée à leurs anciens maîtres par des esclaves qui avaient conquis leur liberté par les armes : en 1824, l'abbé de Pradt, cité par Schoelcher, avait parfaitement résumé ce point de vue, en termes on ne pouvait plus clairs.

Sans prétendre à l'exhaustivité – il faudrait plusieurs volumes – ce recueil entend souligner, au moment où Haïti célèbre le bicentenaire de sa naissance, combien cette histoire est riche et encore largement méconnue, surtout du public français. L'ambition de cet ouvrage est de rappeler, modestement mais avec fermeté, que les processus qui ont conduit à la proclamation de l'indépendance d'Haïti, *première République noire*, font partie à part entière de l'histoire de la Révolution française. Ils en constituèrent même une des implications les plus conséquentes, en mettant en acte les principes de la Déclaration des Droits de 1789, étendus à toute l'espèce humaine et cela au moment où la France consulaire reniait ses propres principes en rétablissant l'esclavage dans ses colonies. Haïti fut alors le seul territoire où ce reniement ne put être appliqué, en échappant définitivement à la puissance coloniale qui en avait fait tout à la fois la « perle des Antilles » et l'enfer du travail forcé pour des centaines de milliers d'Africains déportés. Il y aurait lieu de s'interroger, au moment du second centenaire de cette rupture historique de portée universelle, sur les causes du profond oubli de cette histoire par la mémoire nationale française. Puisse cet ouvrage contribuer à rétablir un pan de cette mémoire.